

## Fil rouge assemblée générale

Le but de ce fil rouge est d'orienter la société organisatrice de l'Assemblée générale sur quelques points à respecter dans son organisation.

1. En accord avec le comité de l'AAAJu, une assemblée préliminaire sera fixée avec la société organisatrice afin de préparer l'assemblée générale.
2. Les renseignements suivants seront fournis au comité de l'AAAJu, au plus tard à la fin du mois de novembre :
  - le lieu de l'assemblée,
  - l'heure,
  - le(s) lieu(x) où se dérouleront l'apéritif et le souper,
  - le menu,
  - la date pour le renvoi des inscriptions au souper,
  - l'adresse de la personne responsable de réceptionner ces inscriptions.
3. La table du comité doit pouvoir accueillir 7 personnes et être fermée devant (avec une nappe par exemple). Le comité cantonal souhaite que les boissons soient servies avant l'Assemblée générale.
4. La société devrait mettre à disposition une salle pouvant accueillir environ 100 personnes pour l'assemblée et le repas. Il serait agréable de ne pas devoir changer de salle. Prévoir des places groupées pour les invités.
5. Pour les grandes salles, prévoir une sonorisation. S'il y a la possibilité, mettre un micro baladeur à disposition des intervenants.
6. A l'issue de l'assemblée, un apéritif (qui peut être offert par les autorités communales) serait vivement apprécié.
7. La société organisatrice s'occupe de convoquer les autorités communales et la presse.
8. Il est impératif que le prix du menu ne dépasse pas CHF 30.-.
9. Une animation musicale est vivement souhaitée.
10. Les délégués des sociétés paient leur repas.
11. Les repas des invités (membres d'honneur AAAJu, président ARMA, président(e)s des autres fédérations) sont pris en charge par l'AAAJu.
12. Les présidents des associations amies (Association de Tir, des Chanteurs, des Fanfares, des Musiques...) du canton où est organisée l'assemblée générale sont aussi invités. La première tournée pour ces personnes sera également prise en charge par l'AAAJu. Une facture sera envoyée au caissier de l'Association.